



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION LABEL CARAVAN POUR  
L'ORGANISATION DE TROIS  
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 11  
ET 12 MARS 2022**

**DÉCISION N° DM-21-336  
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert dont le siège social est situé 9 rue de Dinan – 35 000 Rennes – pour l'organisation de trois représentations du ciné-concert « Fantômes » les 11 et 12 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 5 397,80 € (cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert dont le siège social est situé 9 rue de Dinan – 35 000 Rennes – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du ciné-concert « Fantômes » les 11 et 12 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 5 397,80 € (cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211012-lmc1H8867H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021  
Date de Publication : 12/10/2021